

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2016

L'an deux mil seize, le 22 mars à 21h00.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole ROIRE, Maire.

Présents : MM. DE VAUJANY, CASTILLE, CROS, VIDAL, Mmes ROIRE, DUCLERCQ, KEMPEN, BAYSSIERES, BLOT, COUTIER, PELOUX, PENON.

Absent excusé : M. BARTON.

Absents : MM. DELMON, MATEOS.

Secrétaire de séance : M. Jacques VIDAL

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 21h30.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 22/02/16. Vote : UNANIMITÉ.

Mme le Maire donne lecture des décisions n° 3/2016 portant aliénation de la caisse enregistreuse et n° 4/2016 portant modification du contrat d'assurance du véhicule IVECO. Vote : UNANIMITÉ.

PROJET DE MISE EN CONFORMITE ET DE MISE AUX NORMES DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES, SUBVENTION DETR, ANNEE 2016

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le courrier de la DDCSPP, service sécurité sanitaire des aliments, reçu en Mairie le 25 janvier 2016 portant avertissement et mise en demeure de remédier, dans les meilleurs délais, aux anomalies constatées à la cantine scolaire ;

CONSIDERANT que les locaux sont vétustes et dégradés ;

CONSIDERANT que les travaux doivent être réalisés en urgence ;

CONSIDERANT l'avant projet sommaire présenté par M. SOBAC Alain, architecte DPLG ;

CONSIDERANT que l'estimation du projet s'élève à 169 310.80 € HT soit 203 172.96 € TTC :

→ 151 910.80 € HT soit 182 292.96 € TTC pour les travaux ;

→ 17 400.00 € HT soit 20 880.00 € TTC pour les honoraires.

CONSIDERANT qu'une subvention de l'Etat peut être versée à la Commune dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres (abstention : 1, pour : 11)

- VOTE la réalisation des travaux de mise en conformité et de mise aux normes des bâtiments et équipements scolaires pour un montant total de 169 310.80 € HT soit 203 172.96 € TTC ;
- SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la DETR « bâtiments scolaires, gros aménagements » ;
- ADOPTE le plan de financement suivant :

→ Subvention Etat, DETR : 30 %	: 50 793.24 €
→ Subvention FSIL : 40 %	: 67 724.32 €
→ Emprunt ou autofinancement : 30 %	: 50 793.24 €
- S'ENGAGE à inscrire le projet en recettes et dépenses au Budget 2016 ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

PROJET DE MISE EN CONFORMITE ET DE MISE AUX NORMES DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES, SUBVENTION FSIL, ANNEE 2016

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le courrier de la DDCSPP, service sécurité sanitaire des aliments, reçu en Mairie le 25 janvier 2016 portant avertissement et mise en demeure de remédier, dans les meilleurs délais, aux anomalies constatées à la cantine scolaire ;

CONSIDERANT que les locaux sont vétustes et dégradés ;

CONSIDERANT que les travaux doivent être réalisés en urgence ;

CONSIDERANT l'avant projet sommaire présenté par M. SOBAC Alain, architecte DPLG ;

CONSIDERANT que l'estimation du projet s'élève à 169 310.80 € HT soit 203 172.96 € TTC :

→ 151 910.80 € HT soit 182 292.96 € TTC pour les travaux ;

→ 17 400.00 € HT soit 20 880.00 € TTC pour les honoraires.

CONSIDERANT qu'une subvention de l'Etat peut être versée à la Commune dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres (abstention : 1, pour : 11) :

- VOTE la réalisation des travaux de mise en conformité et de mise aux normes des bâtiments et équipements scolaires pour un montant total de 169 310.80 € HT soit 203 172.96 € TTC ;
- SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre du FSIL « mise aux normes des équipements publics » ;
- ADOPTE le plan de financement suivant :
 - Subvention FSIL : 40 % : 67 724.32 €
 - Subvention Etat, DETR : 30 % : 50 793.24 €
 - Emprunt ou autofinancement : 30 % : 50 793.24 €
- S'ENGAGE à inscrire le projet en recettes et dépenses au Budget 2016 ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROIRE :

- Informe qu'en Conseil d'école, il a été demandé à la municipalité de bien vouloir prendre en charge les repas des intervenants extérieurs lors de manifestations ponctuelles à l'école (par exemple : le permis vélo...). Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Informe les élus que le Comité Technique du CDG 47 a émis lors de sa séance du 1^{er} mars 2016 un avis favorable pour la mise en place des autorisations spéciales d'absences, un avis favorable pour la modification du régime indemnitaire et un avis favorable pour la création d'un emploi ATSEM principal de 2^{ème} classe à 31h00 ;
- Annonce le lancement du PLUi à 43 communes. Un membre du Conseil municipal doit être désigné référent. Il s'agit de Thierry CASTILLE (Président de la Commission « Développement Local » en charge de l'urbanisme) ;
- Donne le compte rendu de la réunion organisée par EAU 47, le lundi 21 mars 2016 à 18h30 à la Mairie de Cancon, au sujet des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable sur la RN 21. Tous les riverains (particuliers et commerçants) étaient conviés, très peu ont assisté à cette rencontre. Ces travaux commenceront mi-avril pour une durée de deux mois ;
- Fait part aux élus du comportement irrespectueux des membres de certaines associations quant à la mise à disposition de salles communales (locaux laissés ouverts, lumière oubliée, dégradation du matériel, locaux non entretenus...). Un courrier de rappel sera envoyé à l'ensemble des Présidents des associations ;
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 7 avril 2016 à 20h00 ;

Mme BAYSSIERES :

- Informe que le mercredi 23 mars 2016 à 14h00 un professionnel des espaces verts et fleuris de Boé vient à la rencontre des élus de Cancon afin de faire un état des lieux du fleurissement du bourg et envisager des améliorations.

M. DE VAUJANY :

- Donne lecture d'un courrier de la chambre d'Agriculture concernant une motion de soutien quant au plan de répartition des volumes d'eau (par manque d'éléments, le Conseil municipal souhaite différer ce sujet à la séance prochaine).
- Informe que les travaux, réalisés en régie, se poursuivent au logement de l'ancienne Perception.

Mme PENON :

- Donne le compte rendu de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique concernant le dossier de permis de construire de l'EHPAD de Cancon. Peu d'observations ont été émises ;
- Informe que les élèves du Lycée Etienne Restat réalisent, actuellement, un diagnostic de territoire sur la commune de Cancon.

M. CROS :

- Dit que 200 chaises ont été commandées et seront entreposées à la salle des sports ;
- Informe que le camion IVECO a été équipé de signalisation afin de pouvoir être stationné aux bords des routes en toute sécurité ;

- Donne le compte rendu de la visite de la Fédération Française de Handball à la salle des sports. Notre salle communale ne peut accueillir que des matches loisirs, les limites du terrain étant très étroites. (Une extension de celles-ci ne pourrait être envisageable qu'après un renfort de protection du mur et des poteaux en bois côté droit) ;
- Dit que des caisses seront mises à la disposition des enseignants pour le rangement des locaux.

Mme COUTIER :

- Demande s'il est possible de nettoyer le jardin derrière la Médiathèque Intercommunale. (Mme ROIRE : oui)